

[Aller au menu](#) [#banner-nav]

[Aller au contenu](#) [#content-wrap]

[Aller à la recherche](#) [#search]



---

# Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation Université de Poitiers

[#]

## Se loger

### POUR TROUVER UN LOGEMENT

Le **CROUS** (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) permet l'accès à des logements en résidence universitaire. Leur attribution est fonction de critères sociaux (revenus des parents et de l'étudiant, éloignement du domicile familial, résultats universitaires...). La demande de logement en résidence universitaire s'effectue chaque année entre le 15 janvier et le 30 avril (2ème volet du Dossier Social Etudiant ou DSE) pour la rentrée suivante.

Vous pouvez également avoir accès au service de logement en ville :

CIJ d'Angoulême [www.info-jeunesse16.com/](http://www.info-jeunesse16.com/) [<http://www.info-jeunesse16.com/>]

### POUR PLUS D'INFORMATIONS :

[Logements - CROUS Poitiers \(La Rochelle, Niort, Angoulême, Châtelleraut\)](http://www.crous-poitiers.fr/page_30-logement.html)

[[http://www.crous-poitiers.fr/page\\_30-logement.html](http://www.crous-poitiers.fr/page_30-logement.html)] [Cités et résidences universitaires - CROUS Angoulême](http://www.crous-poitiers.fr/page_180-cites-residences-universitaires.html) [

[http://www.crous-poitiers.fr/page\\_180-cites-residences-universitaires.html](http://www.crous-poitiers.fr/page_180-cites-residences-universitaires.html)]

### POUR OBTENIR UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE LOGEMENT

Consulter le site du CNOUS / CROUS qui présente les différentes aides au logement : [Vie étudiante-aides au logement](http://www.cnous.fr/_vie_34.htm). [

[http://www.cnous.fr/\\_vie\\_34.htm](http://www.cnous.fr/_vie_34.htm)]

Vous pouvez également consulter le site de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le but d'obtenir une aide pour le logement : [www.caf.fr/](http://www.caf.fr/) [<http://www.caf.fr/>]

Sur ce site, vous avez la possibilité de faire votre demande en ligne et/ou d'effectuer le calcul de votre aide.

En tant qu'étudiant boursier et/ou salarié vous pouvez bénéficier de l'aide Loca-Pass. 2 aides possibles :

l'avance Loca-Pass : elle vous permet de financer le dépôt de garantie. C'est un prêt sans intérêt remboursable sur 3 ans.

la garantie Loca-Pass : l'organisme se porte caution auprès du bailleur en cas d'impayés de loyers. Cette garantie est accessible gratuitement.

### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

VILOGIA HORIZON

13, place Saint-Martial

BP 50270

16007 ANGOULEME Cedex

Tél : 05 45 95 48 74

Ou consulter ce site : [www.aidologement.com/](http://www.aidologement.com/) [<http://www.aidologement.com/>]

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - [webmaster@univ-poitiers.fr](mailto:webmaster@univ-poitiers.fr)